



CANADIAN INSTITUTE FOR
ENVIRONMENTAL LAW AND POLICY

L'INSTITUT CANADIEN DU
DROIT ET DE LA POLITIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT

Le partenariat pour le développement durable : Liste de contrôle pour un partenariat réussi :

Atteindre le développement durable exige que l'équité sociale et la qualité environnementale soient intégrées au développement économique dans tous les aspects du processus décisionnel, à toutes les échelles, et à travers trois secteurs, ceux des affaires, des gouvernements, et de la société civile¹. Réaliser ces buts exige l'emploi d'outils innovateurs et nouveaux qui facilitent un processus décisionnel participatif, orienté vers le consensus et équitable. Pour cette raison, de plus en plus, on constate que le partenariat est un des outils qui facilitent les initiatives de développement durable.

L'expérience canadienne en partenariat, telle que présentée à la conférence *Le partenariat pour le développement durable*, tenue à Toronto en avril 2002, démontre que la valeur du partenariat est grande, non seulement parce qu'il contribue à l'atteinte du développement durable, mais aussi parce que le partenariat peut engendrer des avantages considérables communs pour les partenaires impliqués.

Néanmoins, il est important de prendre en compte des défis clés qui peuvent entraver les partenariats, qui doivent être identifiés et abordés afin de d'augmenter les possibilités de réussite. De tous les défis, le plus difficile à

reconnaître est peut-être que le partenariat n'est pas toujours la meilleure stratégie pour atteindre un certain but.

En quoi consiste le partenariat pour le développement durable ?

Le partenariat pour le développement durable rassemble deux ou plusieurs parties, provenant souvent de secteurs différents, pour partager des ressources afin d'atteindre un but commun, qui représente des bénéfices sociaux, environnementaux, et économiques, qui, sans partenariat, auraient été plus difficiles à atteindre. Il est aussi important de reconnaître que les partenariats peuvent prendre plusieurs formes selon leurs buts mutuels et le degré de liaison.

La valeur du partenariat

Le partenariat n'aide pas seulement les parties aux antécédents comparables ; les partenariats permettent aux parties aux intérêts, préoccupations et compétence divers à collaborer. Une telle collaboration contribue à l'atteinte d'un développement durable parce qu'il facilite un processus de prise de décision sur les facteurs environnementaux, sociaux et économiques fondée sur un regard plus global.

Les partenariats peuvent :

- Engendrer la compréhension, la confiance et le respect entre des adversaires traditionnels.
- Concentrer des compétences pertinentes et spécifiques
- Faciliter le partage des ressources, connaissances et de la prise de décision.
- Capter une grande variété d'intérêts.

Une liste de contrôle pour un partenariat réussi

En quoi consiste un bon partenariat? L'expérience canadienne démontre que les partenariats réussis partagent les traits suivants :

- ✓ Les parties adoptent et articulent une vision nette, mission et un but communs.

✓ Des bénéfices clairs sont évidents pour chaque partenaire.

✓ Les parties établissent un processus de prise de décision équitable pour assurer la participation de chaque partenaire.

✓ Chaque partenaire investit temps et ressources.

✓ Les partenaires maintiennent une mise au point au « laser » sur le but du partenariat.

✓ La transparence, la crédibilité et la responsabilité sont assurées.

✓ Un système d'évaluation structuré est établi.

Défis et risques du partenariat

Les partenariats ne sont pas une panacée. Bien que les partenariats représentent nombre de bénéfices, il est important de reconnaître quelques-uns des défis et des risques des partenariats. À titre d'exemple :

- Établir et maintenir les éléments clés du partenariat dans la liste de contrôle ci-dessus mentionnés ;
- Essayer de reproduire d'autres partenariats (Les partenariats réussis ne sont pas des prototypes).
- Un cadre régulateur régional ou national ou international qui entrave le partenariat.
- La dépendance des partenaires par rapport à d'autres partenaires et au partenariat.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter www.cielap.org/partnering



¹ CIELAP (2001), *Le développement durable au Canada: Un nouveau Plan fédéral*